

Février
2010

MAIRIE DE FAINS-VEEL



Tel : 03 29 45 07 65
Fax : 03 29 45 55 75
Courriel:
accueil @ mairie-fains-veel.fr
Site officiel :
www.fains-veel.fr
Coordonnées GPS :
Longitude 5.1167
Latitude : 48.7833

FLASH - INFOS

Compte administratif et orientations budgétaires

L'exercice budgétaire 2009 s'est terminé avec un accroissement de nos fonds disponibles grâce à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement mais aussi, et surtout, à l'augmentation du nombre des foyers fiscaux. Cette évolution du nombre de contribuables est la conséquence des nouvelles résidences construites sur les lotissements du "Domaine du Golf" et "d'Egremont" sur le territoire de Véeel.

Ces disponibilités financières trouveront leur emploi dans le financement partiel des investissements destinés à la réhabilitation des réseaux et de la voirie, ainsi que dans les équipements de service à la population.

Les orientations budgétaires pour l'année en cours tiennent compte des impacts pour les collectivités locales de la loi de finance votée par le parlement ainsi que des réalités vécues au quotidien.

Ainsi, l'objectif clairement affiché par le gouvernement est de limiter l'évolution de la dépense publique, y compris celle des collectivités locales, ce qui se traduira inévitablement par une baisse des dotations de l'Etat. Il faudra cependant que l'on consolide nos recettes.

L'hiver n'est pas terminé et l'on peut déjà constater l'importance des dégâts occasionnés sur les chaussées. Un financement spécifique devra être dégagé pour une remise en état.

Ces paramètres seront des "incontournables" à prendre en compte pour l'élaboration du budget primitif 2010.

Gérard ABBAS
Maire de Fains-Véeel

Sommaire :

- Editorial
- Elections régionales
- Compte rendu du conseil municipal
- Que de bruits...
- Centre de loisirs de printemps
- BAFA et BAFD
- Jardinage...
- Recensement
- Concert
- La Houblonnière
- Comédie Finnoise

ELECTIONS REGIONALES

Cette année, nous procéderons au renouvellement de nos conseillers régionaux, les 14 et 21 mars.

Les nouveaux électeurs de la commune recevront leurs cartes électorales début mars.

Les bureaux de vote seront installés à la Mairie annexe de Véeel pour les habitants de Véeel et Salle Rostand pour les habitants de Fains et seront ouverts de 8 à 18 heures.

Rappelons que vous devez vous munir de votre carte d'électeur ou, à défaut, de votre carte nationale d'identité.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2010

Le Conseil Municipal :

- a approuvé :
 - le compte administratif 2009 du budget général, des budgets des lotissements du Domaine du Golf, du lotissement d'Egremont et du budget du lotissement Pré Lecomte, du budget de la Caisse des Ecoles et s'est prononcé favorablement pour l'affectation de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 1.013.738,14 € ;
 - le programme d'exploitation forestière 2010 établi par l'ONF conformément aux dispositions de l'aménagement de la forêt communale ;
- a adopté les comptes de gestion 2009 de Madame le Trésorier Payeur Principal du budget général, des budgets de la caisse des écoles, des lotissements du Domaine du Golf, d'Egremont et du Pré Lecomte ; ceux-ci sont conformes aux comptes administratifs présentés ;
- a participé au Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du dossier préparatoire au budget ;
- a sollicité :
 - une subvention au titre des amendes de police pour la réalisation d'aménagements avenue de la Libération ;
 - une demande de financements auprès de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement et auprès de la Région pour une mise aux normes d'une salle culturelle située dans les locaux de l'ancienne verrerie ;
 - une subvention du Conseil Général au titre de l'école de musique ;
- a décidé de modifier le règlement des marchés publics en intégrant des nouveaux seuils ;
- s'est prononcé favorablement pour l'acquisition de la parcelle BB 25 d'une contenance de 26 ares 53 centiares située au lieudit "Sur Fraicul" ;
- a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n° 1 à la convention service remplacement du Centre de Gestion de la Meuse portant la participation aux frais de gestion.

Jardinage, bricolage, etc...

Comme tous les ans à la même époque, nous revenons vers vous pour rappeler la réglementation qui s'impose en matière de bruits de voisinage, notamment en ce qui concerne l'utilisation des outils de bricolage et de jardinage, réglementation régie par l'arrêté préfectoral 200-1269 du 6 juillet 2000

L'utilisation d'appareils à moteur thermique ou électrique tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, débroussailluse, nettoyeur à haute pression, scie, perceuse, aspirateur souffleur, broyeur de végétaux et autres engins bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi : de 8 à 12 heures et de 14 à 20 heures
- Le samedi : de 9 à 12 heures et de 14 à 19 heures
- Le dimanche et les jours fériés : de 10 à 12 heures.

Par conséquent, l'usage des engins cités ci-dessus est interdite en dehors de ces heures, notamment entre 12 et 14 heures et le dimanche après-midi.

Tout contrevenant à cet arrêté pourrait être poursuivi pour non respect de la réglementation et atteinte à la tranquillité du voisinage.

Centre de loisirs de printemps



Comme chaque année la commune, en partenariat avec la Fédération meusienne des Œuvres laïques, vous propose - pour les vacances de printemps - d'accueillir vos enfants au Centre de Loisirs de Printemps qui se déroulera du 12 au 16 avril inclus

Les inscriptions sont possibles dès à présent au secrétariat de mairie.

- le samedi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h,
- le dimanche : de 10 h à 12 h.

2. Taille des haies : il est rappelé que les haies ne doivent, en aucun cas, déborder sur le domaine public, ce qui oblige, quelquefois, les piétons, afin de ne pas se voir égratignés par des rejets divers, à descendre sur la chaussée -avec tous les risques que cela comporte

3. Brûlage des déchets : cette pratique est soumise au respect de l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2000 réglementant différentes activités ayant trait au feu. L'article 2 stipule que " tout feu est interdit du 1^{er} mai au 30 octobre de chaque année à une distance inférieure à 100 mètres des routes, 20 mètres des chemins et 200 mètres des habitations" et à une distance inférieure à 400 mètres des bois et forêts de résineux.

4. Dépôts sauvages : la mauvaise habitude qui consiste à déposer ses déchets verts (tonte, branches ...) au bord des chemins est répréhensible. Pourquoi ne pas utiliser un composteur, un broyeur, accessoires qui permettent soit de constituer un compost très utile pour les jardins, soit un paillis qui permet de diminuer l'évaporation de l'eau et ainsi de moins arroser.

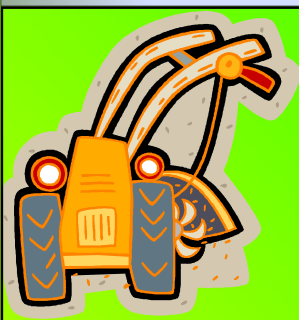
Ce qui est plus économique et plus respectueux de la nature.

Centre de loisirs (bis)

Si vous avez votre BAFA et si vous avez plus de 21 ans, et si vous êtes intéressés par la formation BAFD, merci de vous adresser à la

Fédération Meusienne des Œuvres Laïques
Service vacances
Rue Robert Lhuerre
55000 BAR LE DUC
Tel : 03 29 79 08 58

Et si vous désirez encadrer un des centres de loisirs organisés par la commune (ou par la FOL), vous pouvez vous adresser à la même adresse.



Jardinage, brûlage, élagage...

Comme tous les ans, nous revenons vers vous afin de re-préciser certaines règles de vie, qui, si elles ne sont pas

observées, peuvent occasionner une certaine gêne pour nos concitoyens.

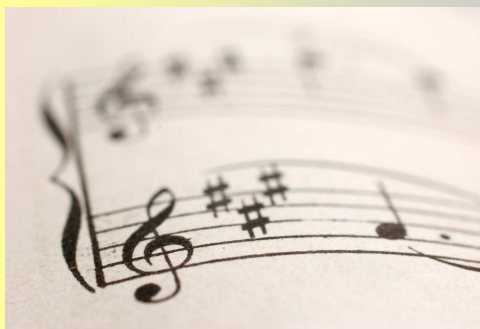
1. Déchetterie de la Codécom : horaires d'ouverture valables du 1^{er} octobre au 31 mars :

- le lundi, le mardi, le vendredi : de 14 h à 18 h,
- le mercredi : de 14 h à 19 h,

RECENSEMENT MILITAIRE.

Tous les Français, garçons et filles, sont tenus de se faire recenser dans le mois de leur seizième anniversaire. Les jeunes gens concernés doivent se présenter à la Mairie, munis de leur carte d'identité et du livret de famille.

A cette occasion, il leur sera remis une attestation de recensement qui leur sera utile, par exemple, lors de leur inscription aux divers examens auxquels ils devront se présenter



Concert

C'est le 14 mars que sera donné en l'église de Fains, à partir de 15 heures, un concert par le quintette de cuivres "En tract".

LA HOUBLONNIERE

LES RANDONNEES INCONTOURNABLES 2010

AFA Les Sources

FAINS-VEEL

Dimanche 21 mars 2010

9^{ème} édition

Marche : 4 circuits de 10, 15, 18 et 26 km

Inscription : 4 € départ à partir de 8 heures jusqu'à 15 heures.

Parcours Handisport adapté pour joëlettes

VTT : 3 circuits de 18, 35 et 50 km

Inscription 5 €. Départ à 9 heures

Port du casque obligatoire.

Restauration sur réservation au prix de 10 € sans boisson

Renseignements :

Marche : PIERRARD 03 29 45 15 30:

jc.pierrard@orange.fr

VTT THIERY Gilbert 03 29 45 18 68

thiery.gilbert@orange.fr

www.afalessources.blogspot.com

Comédie Finnoise

Sketchs divers (de Florence Foresti à Fernand Raynaud, en passant par Dieudonne et Bigard), un remake du "Dîner de cons", la création de pièces de jeunes, voilà ce que 17 membres de la Comédie Finnoise vous proposent le 6 mars à 20 h 45 et le 7 mars à 14 h 30, salle Rostand.

L'entrée sera gratuite